



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 25383

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur la nécessité de renforcer les programmes d'instruction civique et d'y adjoindre de nouvelles problématiques sociétales. Elle lui indique en effet qu'à un moment où, dans certains établissements scolaires, des actes de violences ou d'incivilités sont commis, l'apprentissage des règles de vie en société ou d'apprentissage des valeurs fondant notre contrat social n'apparaît pas superflu. Il en va ainsi de la connaissance du fondement de notre démocratie comme de son fonctionnement. Dans ce cadre, l'opération du Parlement des enfants, introduite par l'Assemblée nationale est une des actions qui participent à l'éveil des jeunes à la vie démocratique. Au-delà, de plus en plus d'enjeux sociétaux font partie des attentes de la jeunesse, ces problématiques rejoignant sur certains aspects des politiques mises en oeuvre par l'État comme la protection de l'environnement ou la sécurité routière. Par conséquent elle lui demande si une réflexion est engagée par le ministère et ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Contribuer à la formation d'un citoyen adulte libre, autonome, exerçant sa raison critique dans une cité à laquelle il participe activement est une des missions fondamentales de notre système éducatif. L'ensemble des programmes d'enseignement de l'éducation civique organise désormais de la maternelle jusqu'aux baccalauréats un cycle complet. Ces programmes sont conçus pour favoriser l'appropriation par chacun des connaissances, valeurs et principes qui fondent la communauté des citoyens. D'autre part, la prochaine publication d'un « livret républicain » mettra à la disposition des professeurs une anthologie des textes de référence pour aider les élèves à s'approprier les valeurs de la laïcité et de la République. On ne naît pas citoyen mais on le devient. Conçu comme apprentissage, l'enseignement de l'éducation civique induit à l'évidence une mise en relation étroite des savoirs et des pratiques à laquelle la nouvelle configuration du ministère peut apporter une dimension et une efficacité nouvelles. En mettant en oeuvre l'opération « Envie d'agir ? » le ministère, qui s'appuyait sur l'action coordonnée de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), a souhaité mettre en valeur les initiatives déjà prises par les établissements et les associations et ouvrir une réflexion sur la reconnaissance de l'engagement des jeunes. Développer et soutenir la capacité des jeunes à s'impliquer personnellement et bénévolement dans des actions utiles à la collectivité - dans et hors des établissements scolaires -, prendre en compte les nouvelles problématiques liées à l'évolution de notre société démocratique suppose en effet une réelle démarche pédagogique d'accompagnement et des modalités concrètes de reconnaissance plus marquées qu'aujourd'hui. Cette approche globale inscrit la démarche du ministère dans le cadre de la réflexion et des différents programmes d'action engagés au niveau européen (cf. la Déclaration sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens du 7 mai 1999 et le programme d'actions pour la période 2001-2004 mis en place à l'initiative du Conseil de l'Europe).

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25383

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7389

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 662